



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Secheresse : Aveyron

Question écrite n° 15428

Texte de la question

M Jacques Godfrain remercie M le ministre de l'agriculture et de la foret de la reponse qu'il lui a faite a sa question no 10 285 du 6 mars 1989, reponse parue au JO du 19 juin 1989. Il appelle son attention sur l'inadaptation de cette reponse parue sous le titre « Risques naturels (secheresse : Auvergne) » alors qu'il s'agit du Sud-Aveyron qui n'a jamais fait partie de l'Auvergne, et a une date, 19 juin, a laquelle jamais la secheresse n'a ete aussi severe. Il lui demande en consequence de bien vouloir adapter et reactualiser sa reponse. Il l'en remercie par avance.

Texte de la réponse

Reponse. - L'intervenant souhaite que la reponse qui lui a ete faite par le ministre de l'agriculture et de la foret, parue au Journal officiel du 19 juin 1989, soit actualisee en fonction de l'evolution de la situation hydrologique. D'apres l'etat actuel des remontees d'informations que le ministre de l'agriculture et de la foret a demandees aux differents prefets dont les territoires sont concernes par les deficits pluviometriques et des deficits d'ecoulement, il ressort que la situation du departement de l'Aveyron, au regard de la secheresse, a evolue au cours du dernier mois, dans le sens des cas critiques recenses a ce jour. De facon generale, le ministre de l'agriculture et de la foret, a l'aide du coordinateur secheresse qu'il a designe, suit les differents contextes relatifs a l'hydrologie et aux productions agricoles et rencontre regulierement les organisations agricoles. Plus particulierement, en ce qui concerne les productions agricoles et notamment celles de l'Aveyron, le ministre de l'agriculture et de la foret porte actuellement ses preoccupations sur les problemes d'affouragement des eleveurs. A cet egard, des dispositions seront prises dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15428

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3106